

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE



Date de la convocation : 6 avril 2022

Délibération n° 2022-16

Membres

En exercice: 13 Présents: 8

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0 L'an deux mille vingt-deux et le douze avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE, COCHET, FRANCH, LAVERGNE, et PIN-BELLOC et MM. BOUTEILLER, CROUZIL, FRILLAY.

Absents excusés: Mme SENAC et MM. CORNILLOU, GONINDARD, JOCTEUR-MONROZIER et OTAL.

Mme SENAC a donné pouvoir à Mme COCHET

M. CORNILLOU a donné pouvoir à M. BOUTEILLER

M. GONINDARD a donné pouvoir à M. CROUZIL

M. JOCTEUR-MONROZIER a donné pouvoir à Mme PIN-BELLOC

Mme LAVERGNE Laëtitia a été élue secrétaire de séance.

Objet: Création d'un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du renouvellement d'un contrat CAE - parcours emploi compétences (PEC)

Le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) vise à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2021-11 en date du 15 mars 2021 et propose de créer un poste à temps non complet (25 heures 00) pour renouveler le contrat initialement conclu pour une durée de 12 mois le 06 avril 2021. L'agent exercera les fonctions d'agent technique polyvalent dont les missions principales seront d'assurer l'entretien général des espaces verts et naturels de la collectivité dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site et de réaliser l'entretien courant et le suivi des équipements et matériels de la collectivité.

L'agent recruté étant bénéficiaire d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé, le renouvellement est prévu pour une durée de 6 mois, renouvelable une fois pour une durée de 6 mois sous réserve du renouvellement de la convention passée entre la commune et l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes:
- *Contenu du poste : Agent technique polyvalent pour assurer l'entretien général des espaces verts et naturels de la collectivité et réaliser l'entretien courant et le suivi des équipements et matériels.
- *Durée du contrat : 6 mois renouvelable une fois.
- *Durée hebdomadaire de travail : 25 heures 00.
- *Rémunération : SMIC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus, Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie que la présente délibération a été : publiée le 13/04/2022

transmise au Représentant de l'Etat le 13/04/2022

Pour copie conforme Le Maire,

Bernard CROUZIL

Le Maire,

